

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 305

7 avril 2005

### SOMMAIRE

3C Com Luxembourg S.A., Bertrange. . . . .	14632	Lessix Holding S.A., Luxembourg. . . . .	14624
3C Communications International S.A., Bertrange	14631	Luxgate, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	14597
Agence Générale d'Assurances Cales et Co., S.e.n.c., Luxembourg. . . . .	14621	MGE-RB Parndorf, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	14633
All About It, S.à r.l., Münschecker . . . . .	14631	Novacap Luxembourg Individuals Company S.C.A., Munsbach . . . . .	14632
Axel Assets Management S.A., Luxembourg . . . . .	14632	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Munsbach . . . . .	14637
Bati Expansion S.A., Pétange . . . . .	14622	Occam S.A., Luxembourg . . . . .	14621
Boma-Group S.A., Dudelange. . . . .	14633	Occam S.A., Luxembourg . . . . .	14637
Boventi S.A., Luxembourg . . . . .	14596	Orphée S.A.H., Luxembourg . . . . .	14610
Chance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14614	Oyster Asset Management S.A., Luxembourg . . .	14594
Citadel Horizon, S.à r.l., Munsbach . . . . .	14624	Oyster Asset Management S.A., Luxembourg . . .	14596
Citadel TW Trading, S.à r.l., Münsbach. . . . .	14614	Postres S.A., Luxembourg. . . . .	14594
Cobois S.A., Luxembourg . . . . .	14609	Procura Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14607
Compagnie de Développement de l'Eau S.A., Lu- xembourg . . . . .	14638	Pudel, S.à r.l., Echternach . . . . .	14608
Corcoran Investments, S.à r.l., Munsbach . . . . .	14615	Reagens International S.A., Luxembourg . . . . .	14624
Dania Presents, G.m.b.H., Wasserbillig. . . . .	14623	Rode S.A., Luxembourg. . . . .	14594
Davant International S.A.H., Luxembourg . . . . .	14609	Schallehn Family Office AG, Luxembourg. . . . .	14615
Draco S.A., Luxembourg. . . . .	14615	Serena S.A., Luxembourg . . . . .	14607
Environnement Investissement S.A., Luxembourg	14614	Soeurs Schuller Finsterthal, S.à r.l., Finsterthal ..	14595
Erasmus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14606	St. Jude Medical Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	14625
Federal Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	14616	TMF Corporate Services S.A., Luxembourg . . . . .	14638
FLG S.A., Fortis Lease Group S.A., Luxembourg..	14610	Uniosa S.A., Luxembourg . . . . .	14616
Fos Holding S.A., Luxembourg. . . . .	14607	Viala S.A., Luxembourg . . . . .	14608
Immobilière Vauban S.A., Luxembourg . . . . .	14638	World Tour Invest Ltd. S.A.H., Luxembourg . . . .	14606
Keane, Piper & Associates S.A., Luxembourg. . . . .	14593		
LEG II Hellenic Holdings, S.à r.l., Luxembourg. . . .	14639		

#### KEANE, PIPER & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 29.934.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004779.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**RODE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.131.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(004065.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

**OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.117.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 16 avril 2003*

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 16 avril 2003:

1. donne décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice social de la société clôturé au 31 décembre 2002;

2. décide de renouveler les mandats des personnes suivantes:

- Monsieur Alfredo Piacentini, né le 7 mars 1957 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle à c/o BANQUE SYZ & CO S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Riccardo Barilla, né le 11 juillet 1962 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle à c/o BANQUE SYZ & CO S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Mark Lloyd-Price, né le 4 octobre 1944 à Freshford, Somerset, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à c/o SYZ & CO ASSET MANAGEMENT LIMITED, 1, Hay Hill, Berkeley Square, Londres W1J 6DH, Royaume-Uni;

- Monsieur Johannes Berger-Sandhofer, né le 22 juillet 1961 à Salzburg, Autriche, avec adresse professionnelle à c/o SYZ & BERGER-SANDHOFER VERMÖGENSVERWALTUNG, G.m.b.H., Neutorstraße 19, Postfach 18, A-5016 Salzburg, Autriche,

en tant qu'Administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2003;

3. décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106778.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**POSTRES S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 90.224.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2004*

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 67, rue Michel Weiter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005085.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**SOEURS SCHULLER FINSTERTHAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Finsterthal.  
R. C. Luxembourg B 105.059.

Entre les soussignés:

1. Madame Sonja Schuller, serveuse, demeurant à L-7425 Finsterthal, maison 15;
2. et Monsieur Pierre Verdelet, cuisinier, demeurant à L-7425 Finsterthal, maison 15.

Lesquels comparants déclarent être les seuls propriétaires et associés, Madame Sonja Schuller, prédite, de deux cent cinquante parts sociales (250) et Monsieur Pierre Verdelet, prédit, de deux cent cinquante parts sociales (250) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée SOEURS SCHULLER FINSTERTHAL, S.à r.l., avec siège social à Finsterthal,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire Norbert Muller de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 217 du 1<sup>er</sup> août 1986;

modifiée en vertu d'un acte, reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 4 février 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 133 du 14 mai 1987;

et modifiée en vertu d'un acte, reçu par le prédit notaire Norbert Muller en date du 15 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 49 du 10 février 1990.

*Cession de parts sociales*

Monsieur Pierre Verdelet, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Madame Sonja Schuller, prédite, ici présente, ce acceptant, deux cent cinquante parts sociales (250) sur les deux cent cinquante parts sociales (250), lui appartenant dans la prédite société.

*Prix de cession*

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-), soit en euros la somme de six mille cent quatre vingt dix-sept euros virgule trente-quatre cents (EUR 6.197,34) que le cédant déclare et reconnaît avoir reçu comptant directement de la cessionnaire, dès avant ce jour et en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, lequel cédant le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La cessionnaire, prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire, prénommée, aucun titre ni certificat des parts cédées.

*Observation*

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement des associés et entre associés.

*Déclaration*

Les parties précisent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) soit en euros la somme de douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 15 septembre 1989.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Madame Sonja Schuller, prédite, cinq cents parts sociales . . . . .	500 parts
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500 parts

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associée de la prédite société s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte à compter rétroactivement du 30 janvier 2002, la démission de Monsieur Pierre Verdelet de sa fonction de gérant et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a nommé comme seule gérante de la prédite société à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> février 2002, pour une durée indéterminée, Madame Sonja Schuller, prédite.

*Cinquième résolution*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Fait et passé en quatre originaux.

Le 14 mars 2002.

S. Schuller / P. Verdelet.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09062. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106851.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.117.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 21 avril 2004*

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 21 avril 2004:

1. donne décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice social de la société clôturé au 31 décembre 2003;

2. décide de renouveler les mandats des personnes suivantes:

- Monsieur Alfredo Piacentini, né le 7 mars 1957 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle à c/o BANQUE SYZ & CO S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Riccardo Barilla, né le 11 juillet 1962 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle à c/o BANQUE SYZ & CO S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Mark Lloyd-Price, né le 4 octobre 1944 à Freshford, Somerset, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à c/o SYZ & CO ASSET MANAGEMENT LIMITED, 1, Hay Hill, Berkeley Square, Londres W1J 6DH, Royaume-Uni;

- Monsieur Johannes Berger-Sandhofer, né le 22 juillet 1961 à Salzbourg, Autriche, avec adresse professionnelle à c/o SYZ & BERGER-SANDHOFER VERMÖGENSWERWALTUNG, G.m.b.H., Neutorstraße 19, Postfach 18, A-5016 Salzbourg, Autriche,

en tant qu'Administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2004;

3. décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2004;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106799.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**BOVENTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.688.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance,

a) ont été renommés administrateurs

- Monsieur Massimo Candela, dirigeant d'entreprise, avec adresse professionnelle à CH-6948 Porza (Suisse), via Poggiolo, 13;

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) a été nommé commissaire aux comptes

- Monsieur Guido Tresoldi, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano, via Soldino, 28, en remplacement de Monsieur Hamid-Reza Khoi et avec la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2003.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107005.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**LUXGATE, Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: 28,000 EUR.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 105.092.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the seventeenth of December.  
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the Companies (Guernsey) Law on 8 August 2003, having its registered office at Arnold House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 3NF, registered under number 41058,

represented by Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in New York on December 16, 2004.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above-stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of LUXGATE.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager(s) or of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at twenty-eight thousand euro (EUR 28,000.-) divided into one thousand one hundred twenty (1,120) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Chapter III. Manager(s), Board of managers, statutory auditors****Art. 9. Manager(s)**

The Company will be managed and administered by one (1) manager or several managers which, if their number is three and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»).

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

**Art. 10. Board of Managers**

The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers**

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers**

Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers**

The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the signature of any single Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or by the Board of Managers, within the limits of such power.

However, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint or the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

**Chapter IV. Meeting of shareholders****Art. 17. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting**

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 31 March at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any Manager.

**Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 21. Financial year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 22. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fixe the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Chapter VII. Applicable law**

**Art. 25. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR)	number of Shares	amount paid-in (EUR)
EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, prenamed .....	28,000.-	1,120	28,000.-
Total: .....	28,000.-	1,120	28,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,800.- EUR.

### Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005.

### Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A Managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2005:

- Mr Robert Ian Kauffman, Financier, born on 22 October 1963 in New York (United States of America), residing at 39, via della Mercede, 00187 Rome (Italy); and

- Mr Jonathan Ashley, Financier, born on 28 February 1966 in New York (United States of America), residing at 21 Carlton Hill Road, London NW8 0JX (United Kingdom).

The sole shareholder further resolved to appoint the following as Class B Manager for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2005:

- Mr Luc Hansen, chartered accountant, born on 8 June 1969 in Luxembourg, residing at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office shall be at:

- 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, eine Gesellschaft, die gemäß dem Gesellschaftsrecht der Insel Guernsey am 8. August 2003 gegründet worden ist, mit Sitz in Arnold House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 3NF, eingetragen unter der Nummer 41058,

vertreten durch Herrn Manfred Müller, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben in New York am 16. Dezember 2004.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd in der obengenannten Eigenschaft, hat den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung erstellt:

## Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

### Art. 1. Form, Name

Es wird hiermit durch den Alleingesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (die «Gesellschaft»), die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (der «Gesellschaftsvertrag»).

Die Gesellschaft zählt ursprünglich einen Alleingesellschafter, Eigentümer aller Geschäftsanteile. Die Gesellschaft kann jedoch jederzeit, insbesondere infolge der Übertragung von Geschäftsanteilen oder der Ausgabe neuer Geschäftsanteile, aus mehreren Gesellschaftern bestehen, deren Zahl vierzig (40) Gesellschafter nicht überschreiten darf.

Der Name der Gesellschaft ist LUXGATE.

### Art. 2. Gesellschaftssitz

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Gemeinde Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbe-

schadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der Organe oder einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt sind, auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

### **Art. 3. Gegenstand**

Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen ebenfalls dazu verwenden, um in Immobilien, geistiges Eigentum oder andere bewegliche oder unbewegliche Güter jeglicher Art und Form zu investieren.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art und Form Darlehen aufnehmen und privat Schuldverschreibungen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung seiner Geschäftszwecke dienen.

### **Art. 4. Dauer**

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sie kann jedoch durch einen Beschluss des Alleingeschäfters oder der Gesellschafterversammlung, die gemäss den Gesetzesbestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit entscheidet, aufgelöst werden.

## **Kapitel II. Kapital, Geschäftsanteile**

### **Art. 5. Gesellschaftskapital**

Das Gesellschaftskapital wird auf achtundzwanzigtausend Euro (EUR 28.000,-) festgesetzt, eingeteilt in eintausendeinhundertzwanzig (1.120) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), alle voll eingezahlt.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelde, die auf einen Anteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder zwecks Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

### **Art. 6. Geschäftsanteile**

Jeder Geschäftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme während der Gesellschafterversammlungen. Das Eigentum eines Geschäftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingeschäfters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Geschäftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Geschäftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Geschäftsanteile lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafterversammlung, bei der drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sind, sich damit einverstanden erklärt.

Der Beweis für die Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäss gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäss den Bestimmungen des Gesetzes zurückerwerben.

### **Art. 7. Erhöhung und Herabsetzung des Gesellschaftskapitals**

Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrmals durch einen Beschluss des Alleingeschäfters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wobei die Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen, die in vorliegendem Gesellschaftsvertrag oder, gegebenenfalls, durch das Gesetz hinsichtlich der Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

### **Art. 8. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters**

Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den Alleingeschäfters oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

## **Kapitel III. Geschäftsführer, Geschäftsführungsrat, Kommissare**

### **Art. 9. Geschäftsführer**

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die, falls deren Anzahl drei beträgt oder übersteigt, einen Geschäftsführungsrat bilden können (der «Geschäftsführungsrat») und die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die «Geschäftsführer»).

Der/die Geschäftsführer wird/werden vom Alleingeschäfters oder von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und bleibt/bleiben bis zur Wahl seines/ihrer Nachfolger im Amt. Er/sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschäfters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Der Alleingesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung können beschließen, einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A sowie einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B zu bestellen.

#### **Art. 10. Geschäftsführungsrat**

Der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der «Vorsitzende»). Der Geschäftsführungsrat kann ebenfalls einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht, und welcher für die Aufnahme der Sitzungsprotokolle des Geschäftsführungsrates und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Geschäftsführungsratssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Eine Geschäftsführungsratssitzung ist einzuberufen, wenn zwei Geschäftsführer dies fordern.

Der Vorsitzende führt bei allen Geschäftsführungsratssitzungen und (gegebenenfalls) Gesellschafterversammlungen den Vorsitz, mit der Ausnahme, dass der Geschäftsführungsrat beziehungsweise die Gesellschafterversammlung befugt sind, in dessen Abwesenheit mit einfacher Mehrheit der Geschäftsführer beziehungsweise der bei besagter Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter einen anderen Geschäftsführer beziehungsweise eine andere Person zum zeitweiligen Vorsitzenden zu ernennen.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder bei vorherigem Einverständnis aller zur Anwesenheit Berechtigten, wird ein schriftlicher Einberufungsbescheid zu den Geschäftsführungsratssitzungen mindestens eine Woche vor dem für sie vorgesehenen Datum per Telefax oder Telegramm entsendet. Diese schriftlichen Einberufungsbescheide enthalten Angaben über Ort und Uhrzeit der Sitzung, die Tagesordnung und die Art der zu verrichtenden Geschäfte. Liegt die schriftliche Zustimmung aller Geschäftsführer per Telefax oder Telegramm vor, kann auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Geschäftsführungsratsbeschluss festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Geschäftsführungsratssitzung findet in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den der Geschäftsführungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich in Geschäftsführungsratssitzungen vertreten lassen, indem er hierzu einen anderen Geschäftsführer zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Der Geschäftsführungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Sind Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B bestellt worden, so ist der Geschäftsführungsrat nur dann beschlussfähig, wenn gleichzeitig mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer sowie mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen aller anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Ein Mitglied oder mehrere Mitglieder können per Telefonkonferenz oder unter Zuhilfenahme jedes anderen ähnlichen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, das mehreren teilnehmenden Personen erlaubt, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme gilt als einer persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichwertig.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Geschäftsführern unterzeichneter Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt festgehalten werden, wobei jedes dieser Dokumente von einem oder mehreren Geschäftsführern unterschrieben wird.

#### **Art. 11. Sitzungsprotokolle**

Protokolle der Geschäftsführungsratssitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigelegt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführungsratsmitgliedern unterzeichnet.

#### **Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer**

Jeder Geschäftsführer einzeln oder der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung auszuführen, welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich ist. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers, der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats.

#### **Art. 13. Übertragung von Befugnissen**

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können einzelne Befugnisse oder Vollmachten beziehungsweise ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere von ihnen auserwählte Personen oder Vertreter übertragen.

#### **Art. 14. Interessenkonflikte**

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt ist/sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder Firma ist/sind. Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstwie Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung mit solch einer anderen Gesellschaft oder Firma zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Geschäftsführer oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorangehenden dem Geschäftsführungsrat zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Geschäftsführers oder Bevollmächtigten sind dem Alleingesellschafter oder bei der nächsten Gesellschafterversammlung offenzulegen.

#### **Art. 15. Vertretung der Gesellschaft**

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers rechtsverbindlich verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Sind jedoch ein oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A und ein oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung bestellt worden, so wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinschaftlichen Unterschriften eines Geschäftsführers der Kategorie A sowie eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den Geschäftsführungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

#### **Art. 16. Kommissare**

Die Überwachung der Gesellschaftsgeschäfte kann und, in den gesetzlich bestimmten Fällen, muss einem oder mehreren Kommissaren anvertraut werden, welche keine Gesellschafter sein müssen.

Die Kommissare werden, gegebenenfalls, vom Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Kommissar sind sie wiederwählbar, können jedoch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

### **Kapitel IV. Gesellschafterversammlung**

#### **Art. 17. Gesellschafterversammlung**

Besteht die Gesellschaft aus einem Alleingesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird, getroffen werden. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer im Falle eines Alleingeschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung gemäss luxemburgischem Recht durch den/die Geschäftsführer beziehungsweise den Geschäftsführungsrat, oder subsidiär, durch den Kommissar, oder subsidiär dazu, auf Anfrage von Gesellschaftern, welche die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäss Gesetz den Gesellschaftern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art der abzuschließenden Geschäfte.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Telefax oder Telegramm, eine andere Person als Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahresgesellschafterversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats liegen, dies erforderlich machen.

#### **Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung**

Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Mit Ausnahme der Befugnisse, die laut Gesetz oder vorliegendem Gesellschaftsvertrag dem Geschäftsführer, den Geschäftsführern beziehungsweise dem Geschäftsführungsrat vorbehalten sind, ist sie mit den weitestreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede mit den Gesellschaftsgeschäften verbundene Handlung durchzuführen oder zu genehmigen.

#### **Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung**

Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am 31. März um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Jahresgesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

#### **Art. 20. Verfahren, Wahl**

Jeder Beschluss hinsichtlich der Abänderungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluss, dessen Fassung aufgrund des vorliegenden Gesellschaftsvertrages oder, gegebenenfalls, des Gesetzes, der mit der für eine Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit unterliegt, muss von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrages werden alle übrigen Beschlüsse von Gesellschaftern getroffen, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einer Stimme.

Kopien von oder Auszüge aus Sitzungsprotokollen, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder einen Geschäftsführer unterzeichnet.

### **Kapitel V. Geschäftsjahr, Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen**

#### **Art. 21. Geschäftsjahr**

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

#### **Art. 22. Bilanz**

Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einzusehen. Zählt die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter, so kann dieses Recht lediglich während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Jahresgesellschafterversammlung ausgeübt werden.

#### **Art. 23. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen**

Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns. Sie können entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Reserve oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter auszuschütten.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

### **Kapitel VI. Auflösung, Liquidation**

#### **Art. 24. Auflösung, Liquidation**

Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der gemäß denselben Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler (wahlweise natürliche oder juristische Personen) durchgeführt, die durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet, und zwar im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile.

### **Kapitel VII. Anwendbares Recht**

#### **Art. 25. Anwendbares Recht**

Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung bestimmt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nachdem der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft durch die erschienene Partei erstellt worden ist, hat diese Partei folgende Anzahl Geschäftsanteile gezeichnet und nachstehende Beträge in bar eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital (EUR)	Anzahl Geschäftsanteile	Einzahlung (EUR)
EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, vorbenannt. ....	28.000,-	1.120	28.000,-
Summe: .....	28.000,-	1.120	28.000,-

Der Beweis dieser Einzahlung wurde dem amtierenden Notar erbracht, der bestätigt, dass die Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung eingehalten worden sind.

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr 2.800,- Euro geschätzt.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

*Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Der Alleingesellschafter, der stellvertretend für die Gesellschafterversammlung handelt, hat unverzüglich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1 Der Alleingesellschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzulegen, und beschließt außerdem folgende Personen zu Geschäftsführern der Kategorie A für einen Zeitraum zu ernennen, der am Tag der Bestätigung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2005 abgeschlossene Geschäftsjahr endet:

- Herrn Robert Ian Kauffman, Finanzier, geboren am 22. Oktober 1963 in New York (Vereinigte Staaten von Amerika), wohnhaft in Via della Mercede 39, 00187 Rom (Italien); und
- Herrn Jonathan Ashley, Finanzier, geboren am 28. Februar 1966 in New York (Vereinigte Staaten von Amerika), wohnhaft in Carlton Hill Road 21, NW8 0JX London (Großbritannien).

Der Alleingesellschafter beschließt außerdem, folgende Person zum Geschäftsführer der Kategorie B für einen Zeitraum zu ernennen, der am Tag der Bestätigung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2005 abgeschlossene Geschäftsjahr endet:

- Herrn Luc Hansen, zugelassener Rechnungsprüfer, geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, wohnhaft in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

2 Der Sitz der Gesellschaft wird sich befinden in:

- 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Person, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Muller, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 17, case 5. – Reçu 280 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 28. Dezember 2004.

P. Decker.

(107502.3/206/595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**WORLD TOUR INVEST LTD., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.101.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005:

- Monsieur Gustav Stenbolt, Président du Comité Exécutif, demeurant 7, rue Agasse, CH-1208 Genève;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05345. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106816.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**ERASMUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.438.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(005093.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**FOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 73.963.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 octobre 2004*

Sont nommés administrateurs, en remplacement de Messieurs Edmond Ries et Marc Lamesch, administrateurs démissionnaires:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Le siège social de la société a été transféré du 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106834.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**PROCURA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 19.578.

1. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, administrateur de catégorie B,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administrations des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, administrateur de catégorie B.

2. Est rayé en tant qu'administrateur avec effet immédiat:

Madame Reig-Ribo.

3. Est rayé en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat:

FIDUCIAIRE SUISSE

Il est à noter que le commissaire actuel: MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a dorénavant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (anciennement 11, boulevard du Prince Henri).

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106840.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**SERENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.283.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004754.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14608

**VIALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thys.  
R. C. Luxembourg B 84.312.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo Schenkers, legal counsel, ayant comme adresse professionnelle L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thys,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FAIRLAND PROPERTY LIMITED, ayant son siège à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 novembre 2004, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme VIALA S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thys, R. C. S. Luxembourg B 84.312, constituée suivant acte du notaire soussigné du 26 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 mars 2002, numéro 346.

- Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des 380 actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Elle déclare en cette qualité que la Société n'a plus de passif et que tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire. Elle répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thys.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schenkers, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

F. Baden.

(107599.3/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**PUDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.447.

—  
*Constatation de cession de parts sociales du 21 avril 2004*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous-seing privé signée en date du 21 avril 2004 par le cédant et le cessionnaire et acceptée au nom de la société par la gérance, que le capital de la société susvisée se répartit, à compter du 21 avril 2004, comme suit:

M. Alain Knepper .....	51 parts sociales
Mme Nadine Frank .....	49 parts sociales
<b>Total:</b> .....	<b>100 parts sociales</b>

Echternach, le 21 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07723. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(004620.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14609

**COBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R. C. Luxembourg B 93.720.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de COBOIS S.A. avec siège social à L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.720, constituée suivant acte Paul Bettingen de Niederanven en date du 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 114 du 11 mars 1997, modifiée suivant acte Paul Bettingen de Niederanven en date du 9 avril 2003, publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 691 du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Alain Godar, directeur de sociétés, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Christian Linsenmeyer, employé privé, demeurant à Thionville (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Véronique Turello, employée privée, demeurant à Haucourt (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1.- Transformation du capital en euros.

2.- Adaptation de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée convertit le capital souscrit de la Société de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69,-) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée augmente le capital souscrit de la Société à concurrence de treize virgule trente et un (13,31,-) euros, pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69,-) euros à trente et un mille (31.000,-) euros, par versements des actionnaires existants.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.»

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Godar, C. Linsenmeyer, V. Turello, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2004, vol. 889, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 décembre 2004.

F. Molitor.

(107033.3/223/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**DAVANT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 45.977.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 janvier 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004749.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**ORPHEE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 35.423.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 27 décembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 27 décembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour ORPHEE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106974.3/833/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**FLG S.A., FORTIS LEASE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Edouard Steichen.

R. C. Luxembourg B 105.096.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 6.481, dûment représentée par Madame Myriam Mercier, employée privée, demeurant à 25, rue des Roses, Heisdorf.

2) FORTIS L CAPITAL, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 49.137, dûment représentée par Madame Myriam Mercier préqualifiée.

Les procurations signées ne varient par la mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

**Dénomination, Siège, Durée, Objet de la société**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FORTIS LEASE GROUP S.A. Elle pourra également agir et prendre des engagements sous le nom de «FLG S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger par le conseil d'administration, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères actives dans des opérations de crédit-bail financier («leasing») et opérations analogues, la détention ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement par tous moyens, y compris l'acquisition de créances et la mise en valeur de ces participations.

Elle a également pour objet la constitution de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que toutes les opérations accessoires nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. La société peut notamment acqué-

rir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations de nature commerciale et financière, mobilière et immobilière, pour son compte propre ou pour compte de tiers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### **Capital social, Capital autorisé, Actions, Obligations**

**Art. 6.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les actions à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital social que représentent leurs actions, dans les délais et aux conditions à fixer par le conseil d'administration.

L'assemblée générale, délibérant comme en matière de modification des statuts, peut néanmoins limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou de primes d'émission

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles, même non spécialement prévues au présent article;

- à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles que le conseil d'administration sera amené à décider dans le cadre du capital autorisé.

De même, le conseil d'administration est autorisé à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société et à émettre des emprunts obligataires convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

**Art. 7.** Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre, signée par deux administrateurs. La société peut émettre des certificats nominatifs représentatifs de plusieurs actions, signés par deux administrateurs.

Toute cession d'actions sera inscrite au registre des actions nominatives et cette inscription sera signée par deux administrateurs.

**Art. 8.** La société peut émettre des obligations par décision du conseil d'administration.

L'émission d'obligations convertibles ou assorties d'un droit de souscription est décidée aux conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont, dans la mesure et sous les conditions prévues

par la loi, le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables, avec ou sans motif, à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** Le conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président et peut également choisir en son sein un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur la convocation du président, du vice-président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent, désigné à la majorité des personnes présentes à la réunion.

Le conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par conférence vidéo ou par d'autres moyens de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions du conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 12.** Dans l'exercice de sa mission, le conseil d'administration institue un comité de direction dont il nomme les membres. Ce comité est composé de maximum 6 membres choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. Le comité de direction est présidé par un administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration délègue aux membres du comité de direction la gestion journalière de la société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion journalière, les investissant, dans les limites de la loi et des présents statuts, des pouvoirs de direction les plus larges.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Les administrateurs bénéficiant de cette délégation portent le titre d'administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 14.** Sans préjudice des pouvoirs de signature en cas de délégation donnée par le conseil d'administration, tous actes engageant la société portent deux signatures parmi celles des administrateurs et des membres du comité de direction, lesquels n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil.

#### Surveillance de la société

**Art. 15.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires désigne le ou les commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder six ans. Le ou les commissaire(s) aux comptes sont rééligibles et toujours révocables.

#### Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de mars à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Les personnes morales seront valablement représentées par des mandataires spécialement désignés à cet effet par les organes desdites personnes morales.

Chaque action donne droit à une voix.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 19.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution de bénéfice net.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

3) Le premier conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale qui suit la constitution.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG: neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999 actions
2) FORTIS L CAPITAL une action	1 action
Total: dix mille actions.	10.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 12.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à minimum six (6) et celui des commissaires à un;

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Paul Dor, né le 2 août 1947 à Ougrée, avec adresse professionnelle à B-1000 Bruxelles, 52/54 rue Royale.

b) Monsieur Philippe Triest, né le 13 février 1949 à Bruxelles, avec adresse professionnelle à B-1000 Bruxelles, 10, rue des Boiteux

c) Monsieur Bernard Levie, né le 31 décembre 1958 à Wilrijk, avec adresse professionnelle à B-1000 Bruxelles, 52/54 rue Royale.

d) Monsieur Camille Fohl, né le 15 janvier 1956 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

e) Monsieur Carlo Thill, né le 23 avril 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

f) Monsieur Philippe Delva, né le 5 septembre 1957 à Oostende, avec adresse professionnelle à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 1440, Chaussée de Gand.

3) La délégation de la gestion journalière par le conseil d'administration à un membre du conseil d'administration est autorisée.

4) Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

5) Est appelée aux fonctions de commissaire: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477.

6) Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 16, rue Edouard Steichen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à Madame Myriam Mercier, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mercier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 91, case 7. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

F. Baden.

(107527.3/200/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

14614

**CHANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 88.531.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08854, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 5 novembre 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002, ainsi que pour la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107348.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**ENVIRONNEMENT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 90.377.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 mai 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107349.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**CITADEL TW TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 102.917.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2005 que Monsieur Dushy Selvaratnam, né le 31 août 1958, à Colombo, au Sri Lanka, demeurant au 2, George Yard, 10th Floor, Londres EC3V 9DH, Royaume-Uni a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Décharge a été donnée au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Le Conseil de Gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Austin J. O'Connor,

- Monsieur Ted Baxter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 janvier 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004611.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**SCHALLEHN FAMILY OFFICE, Aktiengesellschaft,  
(anc. SCHALLEHN&VON HARDENBERG FAMILY OFFICE S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 93.238.

*Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 25. November 2004*

Die Sitzung wird am 25. November 2004 um 10.30 Uhr abgehalten. Anwesend sind

- Herr Jörg Schallehn, Finanzdienstleiter, wohnhaft in D-50999 Köln
- Herr Stefan Krumbhorn, IT-Fachmann, wohnhaft in D-56333 Winnigen
- Herr Rudolf Dieter Müller, Bankfachwirt, wohnhaft in D-63165 Mühlheim.

Tagesordnungspunkt:

1. Sitzverlegung.

Der Verwaltungsrat fasst gemäss Artikel 2 der Statuten einstimmig folgenden Beschluss:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung nach 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg verlegt.

Weiter Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, und keiner der Anwesenden das Wort verlangt, wird die Sitzung um 11.00 Uhr aufgehoben.

Luxemburg, ne varietur, den 25. November 2004.

S. Krumbhorn / J. Schallehn / R. D. Müller

Luxembourg-Eich, le 17 décembre 2004.

Pour copie certifiée conforme

P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107411.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

---

**CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.000,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.983.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2005 que Monsieur Dushy Selvaratnam, né le 31 août 1958, à Colombo, au Sri Lanka, demeurant au 2, George Yard, 10th Floor, Londres EC3V 9DH, Royaume-Uni a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Décharge a été donnée au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Le Conseil de Gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Adam Cooper,
- Monsieur Gerald Beeson,
- Monsieur Austin J. O'Connor,
- Monsieur Ted Baxter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 janvier 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004605.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

**DRACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 35.706.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004755.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

14616

**UNIOSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.317.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

*Pour UNIOSA S.A., Société Anonyme*

**MONTEREY SERVICES S.A.**

*Administrateur*

Signatures

(004796.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**FEDERAL CORPORATION, Société Anonyme.**

Registered office: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.  
R. C. Luxembourg B 105.097.

STATUTES

In the year two thousand four, on the tenth of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BIRBECK GROUP LTD, a company incorporated under the laws of BVI, having its register office in Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Trade Register of Road Town, Tortola, Number 601116

2) HACKTON INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of BVI, having its register office in Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Trade Register of Road Town, Tortola, Number 601216.

Above named companies are here represented by Mr Jean Bernard Zeimet certified accountant, residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of two proxies given in Luxembourg on the 30th of October 2004, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a stock company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Denomination - Registered Office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a Luxembourg Stock Company («société anonyme») under the name of FEDERAL CORPORATION.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered offices, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929 concerning Holding Companies.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at forty thousand euros (EUR 40,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of forty euros (EUR 40) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### *Authorized capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to four million euros (EUR 4,000,000) as the case may be by the creation and the issue of new shares with a par value of forty euros (EUR 40) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed:

- To render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital,
- To determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- To suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorized is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a General Meeting of Shareholders with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the Board of Directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly document in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be document in notarial form by the Board of Directors or by any persons appointed for such purposes.

#### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removal at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

**Art. 10.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated at that purpose by the Board of Directors.

**Art. 11.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board or the one of the president of the Board of Directors.

**Art. 12.** The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Fiscal year - General meeting**

**Art. 13.** The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 14.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 15.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

**Art. 16.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

**Art. 17.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in May at ten o'clock in the morning.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 18.** The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and the Law of July 31, 1929 on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory dispositions*

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty first of December two thousand and five.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and six.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above named parties have subscribed the shares as follows:

1) BIRBECK GROUP LTD nine hundred and ninety shares . . . . .	990
2) HACKTON INVESTMENTS LTD ten shares . . . . .	10
Total: One thousand shares . . . . .	1.000

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of forty thousand euros (EUR 40,000) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,200.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one,
- 2) The following are appointed directors,
  - a) Jean Bernard Zeimet, certified Accountant, born in Luxembourg on 5th of March 1953, residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,
  - b) Marius Kaskas, Economist, born in Athens on 7th of September 1956, residing in L-8124 Luxembourg-Bridel, 15, rue des Carrefours,
  - c) BEARN HOLDINGS S.A., a company incorporated under the laws of BVI, having its register office in Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, register Number 367012.
- 3) Has been appointed auditor:

The company existing under the laws of Cyprus RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, with registered office in Limmasol, 284, Arch. Makarios III, Avenue Fortuna Court (Cyprus), inscribed in the Trade Register of Limmasol under the number 86.394.

- 4) The mandates of the directors and the auditor shall be for six years and expire immediately after the annual general meeting of 2010.
- 5) The registered office is fixed at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; Upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BIRBECK GROUP LTD, une société soumise à la loi BVI, ayant son siège à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town, Tortola sous le numéro 601116.
- 2) HACKTON INVESTMENTS LTD, une société soumise à la loi BVI, ayant son siège à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town, Tortola sous le numéro 601216.

Les Sociétés prémentionnées sont représentées ici par Monsieur Jean Bernard Zeimet, expert comptable né à Luxembourg le 5 mars 1953, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 30 Octobre 2004, lesquelles resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, ont arrêtées ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FEDERAL CORPORATION.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixe à quarante mille euros (EUR 40.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant avec le même quorum que celui requis en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'un ou de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quatre millions euros (EUR 4.000.000) le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici la n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans et sont rééligibles; et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui présidait la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les actions judiciaires sont poursuivies au nom de la société tant comme demanderesse que comme défenderesse par un membre du Conseil d'Administration ou par la personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil ou par celle du Président du conseil d'Administration.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

3) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

4) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BIRBECK GROUP LTD . . . . .	990 actions
2) HACKTON INVESTMENTS LTD . . . . .	10 actions
Total: mille actions . . . . .	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.200.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constatés que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire aux comptes à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Jean Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 5 Mars 1953, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

b) Marius Kaskas, économiste, né à Athènes, le 7 septembre 1956, demeurant à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours;

c) BEARN HOLDINGS S.A., une société soumise à la loi BVI, ayant son siège à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Vergin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town sous le numéro 367012.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société de droit de Chypre RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, avec siège social à Limassol, 284, Arch. Makarios III, Avenue Fortuna Court, (Chypre), inscrite au Registre de Commerce de Limassol sous le numéro 86.394.

4) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à six ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille dix.

5) Le siège social est fixé à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: J. B. Zeimet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 91, case 6. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

F. Baden.

(107528.3/200/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**AGENCE GENERALE D'ASSURANCES CALES ET CO. S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 25.526.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à différentes cessions de parts signées sous-seing privé et acceptées par la gérance au nom de la société, il résulte que le capital social de la société AGENCE GENERALE D'ASSURANCES CALES ET CO. S.e.n.c. est désormais réparti comme suit:

- Charles Wiltgen.....	130 parts
- Claude Cales .....	100 parts
- Ginette Defendi.....	70 parts
Total: .....	300 parts

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07224. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(004607.3/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**OCCAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.816.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

C. Geiben / M. Hengel

*Administrateur / Administrateur*

(004683.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**BATI EXPANSION, Société Anonyme.**  
Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.  
R. C. Luxembourg B 104.023.

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATI EXPANSION, ayant son siège social au 24, rue Robert Krieps à L-4702 Pétange, en cours d'inscription au R.C.S. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 2004, qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licencié en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 11.364 (onze mille trois cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 250.000 en vue de le porter de EUR 113.640 à EUR 363.640 par la création de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par Monsieur Frédéric Bonnefond et intégralement libérées par l'apport de 10.020 actions de la société BATI FINANCE, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 75, rue Gambetta, 54590 Hussigny, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey, sous le numéro B 392 605 655.

2. En vue de mettre les actions, mentionnées sub. 1., à la libre disposition de la société BATI EXPANSION, il est décidé de donner pouvoir au porteur d'une copie certifiée «conforme» par le notaire instrumentant ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que l'augmentation de capital de la société BATI EXPANSION a été documentée et que la souscription et l'apport décrit au point 1. ci-dessus ont été réalisés, afin de pouvoir accomplir, au nom et pour compte de la société anonyme BATI EXPANSION, toutes les formalités qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert de toutes les actions mentionnées sub. 1. au profit de la société BATI EXPANSION et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, le mandataire est expressément autorisé à signer tous actes, documents, contrats ou autres et à accomplir toutes formalités qui s'avéreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout et à première demande.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 363.640 (trois cent soixante-trois mille six cent quarante euros) représenté par 36.364 (trente-six mille trois cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) en vue de le porter de EUR 113.640,- (cent treize mille six cent quarante euros) à EUR 363.640,- (trois cent soixante-trois mille six cent quarante euros) par la création de 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la souscription des parts nouvelles par Monsieur Frédéric Bonnefond, président directeur-général, demeurant à demeurant à Autrans (38), France, Les Ronins.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Frédéric Bonnefond, prénommé, ici représenté par Madame Carine Grundheber, prénommée spécialement mandatée à cet effet par procuration dont mention ci-avant.

Lequel a déclaré souscrire les 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en:

10.020 (dix mille vingt) actions de la société BATI FINANCE, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 75, rue Gambetta, 54590 Hussigny, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey, sous le numéro B 392 605 655, dont le capital souscrit s'élève à EUR 457.347,05 (quatre cent cinquante-sept mille trois cent quarante-sept euros et cinq cents), représenté par 30.000 (trente mille) actions.

Cet apport représente donc 33,4% (trente-trois virgule quatre pour cent) de la totalité de ses actions émises par la société française BATI FINANCE SAS, cet apport étant évalué à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros).

*Rapport du Réviseur d'Entreprises*

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Monsieur Marc Thill, et son rapport daté du 9 novembre 2004 conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports d'un montant de EUR 250.000 qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 25.000 actions à émettre en contrepartie.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Marc Thill

Luxembourg, le 9 novembre 2004.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un certificat émis par la société BATI FINANCE. extrait récent du registre de commerce de la société concernée.

*Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Frédéric Bonnefond, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées en France aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 363.640 (trois cent soixante-trois mille six cent quarante euros) représenté par 36.364 (trente-six mille trois cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille euros.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 74, case 4. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

J. Elvinger.

(107635.3/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**DANIA PRESENTS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R. C. Luxembourg B 91.588.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 janvier 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004751.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14624

**CITADEL HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.000,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.350.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2005 que Monsieur Dushy Selvaratnam, né le 31 août 1958, à Colombo, au Sri Lanka, demeurant au 2, George Yard, 10th Floor, Londres EC3V 9DH, Royaume-Uni a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Décharge a été donnée au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Le Conseil de Gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Austin J. O'Connor,
- Monsieur Ted Baxter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 janvier 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03211. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(004614.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

**LESSIX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 77.643.

—  
EXTRAIT

Suite aux démissions de Messieurs Ransquin, Thillens et Hoffman comme administrateurs et de ERNST & YOUNG comme commissaire aux comptes de la société lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2004, les organes de la société sont dorénavant les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

*Conseil d'Administration:*

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Eric Leclerc, né le 4 avril 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Administrateurs de catégorie B:

- Madame Martine Kapp, née le 10 décembre 1960 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Monsieur Jos Hemmer, né le 15 août 1952 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Pascal Fabeck, né le 16 novembre 1968 à Arlon (Belgique), demeurant au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03215. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(004616.3/556/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

**REAGENS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 73.337.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004757.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

**ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 105.106.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, the twenty-ninth day of November,  
Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ST. JUDE MEDICAL HOLLAND FINANCE C.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, acting through its general partner, ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO, INC., with registered office at One Lillehei Plaza, St. Paul, Minnesota 55117 U.S.A.,

hereby represented by Mr Lennart Stenke, company director, residing in Oberanven,  
by virtue of a power of attorney given on 24 November 2004 in St. Paul, Minnesota.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. - Corporate Capital**

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

**Chapter III. - Management - Meeting of the Board of Managers - Representation - Authorized signatories**

**Art. 8. Management.** The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) revoke and replace the managers.

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

**Art. 9. Meeting of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of her/his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 10. Representation - Authorized signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have, acting individually, the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10. shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may give banking powers to one or several ad hoc agents and/or delegate the performance of specific day-to-day management powers to one or several ad hoc agents pertaining to transactions effectuated in the normal course of business.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and her/his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of her/his/their agency.

**Art. 11. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) shall not assume, by reason of her/his/their position, personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. - Secretary

**Art. 12. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General meetings of shareholders

**Art. 13. Annual general meetings of shareholders.** The annual general meeting of shareholder(s) shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 14. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general meeting of shareholders irrespective of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

**Art. 15. Quorum - Majority.** Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

#### **Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 16. Financial year.** The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year the accounting records of the Company shall be closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 18. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

#### **Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 21. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. - Audit**

**Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

#### **Chapter IX. - Governing law**

**Art. 23. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each, representing the total share capital.

All these shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation from article 16 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to 31 December 2005.

#### *Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at fifteen thousand ninety-three euro twenty cent (15,093.20 EUR).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (1,500 EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. Appointment of the following three persons as the managers of the Company, constituting together the Board of Managers of the Company, for an unlimited period of time:

- (a) Mrs Jan Krentz, Tax Director, residing at 4 Raven Road, St. Paul, Minnesota, 55127, USA;
- (b) Mr Lennart Stenke, company director, residing at 56, rue Andethana in L-6970 Oberanven, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) Mr Marc Feider, attorney-at-law, with business address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 6, rue Heine in L- 1720 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ST. JUDE MEDICAL HOLLAND FINANCE C.V., une société constituée d'après le droit hollandais, agissant par son general partner ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO, INC., ayant son siège social au One Lillehei Plaza, St. Paul, Minnesota 55117 U.S.A.,

ici représentée par Monsieur Lennart Stenke, administrateur de société, demeurant à Oberanven, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2004 à St. Paul, Minnesota.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée, laquelle est constituée en vertu des présentes.

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social.** La Société a son siège social à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Chapitre II. - Capital social**

**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 40 (quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 5. Partage des bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat des parts sociales.** La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

**Chapitre III. - Gérance - Réunion du Conseil de gérance - Représentation - Signataires autorisés**

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

L'assemblée générale des associés détermine la rémunération ainsi que les modalités et conditions de nomination de chacun des gérants

**Art. 9. Réunion du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les gérants, une convocation par écrit sera envoyée au moins 8 jours avant la réunion du conseil.

Les réunions seront valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues à l'endroit au jour et à l'heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord donné par lettre ou téléfax ou par tous autres moyens de télécommunication adéquats par chaque gérant. Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues en des temps et lieux spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par lettre ou par téléfax ou par tous autres moyens de communication appropriés un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux gérants sont présents à la réunion.

Tous les gérants peuvent participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tous autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil sont adoptées par une majorité absolue des votes émis.

En cas d'urgence, des résolutions signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex.

**Art. 10. Représentation - Signataires autorisés.** Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont, agissant individuellement, les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi par ces Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est engagée par la seule signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut donner des pouvoirs bancaires à un ou plusieurs mandataires ad hoc et/ou déléguer l'exécution de pouvoirs spécifiques de gestion journalière à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour les besoins de transactions effectuées dans le cours normal des affaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation ainsi que toute autre condition du mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 12. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée de l'associé unique/des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et des assemblées de l'associé unique/des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et des assemblées de l'associé unique/des associés et de leurs transactions, et il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes mais conservera toutefois la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 13. Assemblées générales annuelles des associés.** L'assemblée générale annuelle de l'associé/des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

**Art. 14. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

**Art. 15. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement adoptées que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être adoptées lors d'une assemblée générale des associés, être adoptées par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, la/les résolution(s) à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

#### Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

**Art. 18. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion du nombre de parts sociales qu'il(s) détient(en)t dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement de dividendes intérimaires.

#### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique/les associés qui déterminera/détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'être auditée par un commissaire aux comptes si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

#### Chapitre IX.- Loi applicable

**Art. 23. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le/les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et libération*

Le partie comparante déclare souscrire les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 40 (quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 16 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2005.

##### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à quinze mille quatre-vingt-treize euros vingt cents (15.93,20 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500 EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Nomination des trois personnes suivantes en tant que gérants de la Société, constituant ensemble le Conseil de Gérance de la Société, pour une période indéterminée:

- (a) Madame Jan Krentz, Tax Director, demeurant au 4 Raven Road, St. Paul, Minnesota, 55127, U.S.A.;
- (b) Monsieur Lennart Stenke, administrateur de sociétés, demeurant au 56, rue Andethana à L-6970 Oberanven, Grand-Duché de Luxembourg; et
- (c) Monsieur Marc Feider, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, le notaire le présent acte original.

Signé: L. Stenke, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2004, vol. 429, fol. 54, case 6. – Reçu 150,93 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(107647.3/242/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

### **ALL ABOUT IT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6858 Münschecker, 4, Neie Wee.

H. R. Luxemburg B 85.355.

*Beschlüsse gemäss Sitzung vom 3. Dezember 2004*

#### *Erster Beschluss*

Nach dem Rücktritt von Frau Sabine Baumeister, sind:

- Herr Clemens Perz und
  - Herr Wolfgang Knill,
- alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft.

#### *Zweiter Beschluss*

Laut Abtretungsvertrag vom 25. November 2004 sind die 126 Anteile der Gesellschaft wie folgt verteilt:

- Herr Clemens Perz .....	63 Anteile
- Herr Wolfgang Knill .....	63 Anteile
Gesamt .....	126 Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Januar 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004624.3/1682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

### **3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxemburg B 29.697.

#### EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2004, les mandats des administrateurs M. Lars Johan Jarnheimer, et M. Johnny Svedberg ont été renouvelés pour une année.

L'assemblée générale a nommé administrateurs M. Alex Zivoder, demeurant au 7, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Michael Balzer, demeurant à Leipziger Strasse 1, D-41516 Grevenbroich, Allemagne, pour un mandat d'une année.

A la suite des décisions prises par cette assemblée générale, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Lars Johan Jarnheimer, administrateur de sociétés, demeurant à Elfiksvägen, 40, S-181 47 Lidingö, Suède;
- M. Alex Zivoder, administrateur de sociétés, demeurant à 7, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
- M. Johnny Svedberg, administrateur de sociétés, demeurant à St. Eriksgatan, 86, S-113 62 Stockholm, Suède;
- M. Michael Balzer, administrateur de sociétés, demeurant à Leipziger Strasse 1, D-41516 Grevenbroich, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour 3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004641.3/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14632

**AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 86.845.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004*

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Jean-Marc Bouverat, dirigeant, demeurant en Suisse;
- Monsieur Daniel Epps, conseil économique, Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

*Commissaire aux Comptes:*

- LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08698. – Reçu 14 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): Signature.

(004625.3/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**3C COM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 39.690.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2004, les mandats des administrateurs M. Alex Zivoder et M. Johnny Svedberg ont été renouvelés pour une année.

L'assemblée générale a nommé administrateur M. Michael Balzer, demeurant à Leipziger Strasse 1, D-41516 Grevenbroich, Allemagne, pour un mandat d'une année.

A la suite des décisions prises par cette assemblée générale, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Alex Zivoder, administrateur de sociétés, demeurant à 7, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
  - M. Johnny Svedberg, administrateur de sociétés, demeurant à St. Eriksgatan, 86, S-113 62 Stockholm, Suède;
  - M. Michael Balzer, administrateur de sociétés, demeurant à Leipziger Strasse 1, D-41516 Grevenbroich, Allemagne.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

*Pour 3C COM LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004637.3/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUALS COMPANY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 92.071.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 décembre 2004*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renommer M. Nicolas Westphal et M. Michael Colato comme membres du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005.

L'assemblée générale décide de nommer Mme Christel Delaveau, directeur financier, née le 21 octobre 1969 à Montargis (France), ayant comme adresse professionnelle 190, avenue Thiers, 69006 Lyon (France), comme membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Vincent Jacheet, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUALS COMPANY S.C.A.*

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004667.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**MGE-RB PARNDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.297.

 —  
EXTRAIT

Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Antonio Luca Ortigara de Ambrosio de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 29 septembre 2004 et ont décidé d'élire au poste de gérant de catégorie B en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Stefano Stroppiana.

Les associés ont décidé de confirmer les mandats de M. Lee Scott Richardson, M. Simon Andrew Megginson Corner et M. Cristiano Ronchi en tant que gérants de catégorie A et les mandats de Mme Julia Jean Calabrese et M. Gerhard Graf en tant que gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une période prenant fin à la date de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour MGE-RB PARNDORF, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004662.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**BOMA-GROUP S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.  
H. R. Luxemburg B 105.062.

 —  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, den siebenten Dezember.

Vor Uns Notar Frank Molitor, im Amtssitz zu Düdelingen (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Daniela Paulsen, Geschäftsfrau, geboren in Stendal (Deutschland), am 20. Februar 1971, wohnhaft in D-39576 Stendal, Melanchthon Straße 32;

2) Bodo Fleischer, Malermeister, geboren in Stendal (Deutschland), am 4. März 1942, wohnhaft in D-39576 Stendal, Kurze Straße 4.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BOMA-GROUP S.A. gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Dudelange.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Abwicklung von Geschäften als allgemeine Handelsgesellschaft, Beschaffung, Ankauf, Verkauf und Vermietung von verschiedenen Geräten, Grundstücken, Gebäuden, Grunddienstbarkeiten, Rechten, Konzessionen, Patenten und Lizenzen sowie der Bau, die Umänderung oder Wartung von Gebäuden. Die Gesellschaft handelt nicht mit Militärgeräten.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreißig (31,-) Euro, welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter zwingend diejenige eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds (administrateur-délégué) oder, was die tägliche Verwaltung betrifft, durch die individuelle Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds (administrateur-délégué).

**Art. 8.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

**Art. 10.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 12.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2006.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) Daniela Paulsen, Geschäftsfrau, geboren zu Stendal (Deutschland), am 20. Februar 1971, wohnhaft zu D-39576 Stendal, Melanchthon Straße 32, siebenhundertfünfzig Aktien .....	750
2) Bodo Fleischer, Malermeister, geboren zu Stendal (Deutschland), am 4. März 1942, wohnhaft zu D-39576 Stendal, Kurze Straße 4, zweihundertfünfzig Aktien .....	250
Total: Tausend Aktien .....	1.000

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend (31.000,-) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar an Hand einer Bankbescheinigung nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendsechzehnhundert (1.600,-) Euro.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Als dann treten die Gesellschafter zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1) Daniela Paulsen, Geschäftsfrau, geboren zu Stendal (Deutschland), am 20. Februar 1971, wohnhaft zu D-39576 Stendal, Melanchthon Straße 32;
- 2) Bodo Fleischer, Malermeister, geboren zu Stendal (Deutschland), am 4. März 1942, wohnhaft zu D-39576 Stendal, Kurze Straße 4;
- 3) Maik Posmyk, Geschäftsmann, geboren zu Bismark (Deutschland), am 25. April 1960, wohnhaft zu F-57320 Bouzonville, 11, Résidence Pierres Hautes.

#### *Zweiter Beschluß*

Zum Kommissar wird ernannt:

Jean Greff, Finanzbuchhalter, geboren am Forbach (Frankreich), am 19. August 1957, wohnhaft zu F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

#### *Dritter Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2009 befindet.

#### *Vierter Beschluß*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

#### *Fünfter Beschluß*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Dudelange, in der Amtstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Suit traduction française du texte ci-dessus:**

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1) Daniela Paulsen, commerçante, née à Stendal (Allemagne), le 20 février 1971, demeurant à D-39576 Stendal, Melanchthon Straße 32;

2) Bodo Fleischer, maître peintre, né à Stendal (Allemagne), le 4 mars 1942, demeurant à D-39576 Stendal, Kurze Straße 4.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BOMA-GROUP S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- a) une agence commerciale,
- b) l'entremise, l'achat, la vente et la location de toutes les sortes de matériels,
- c) l'acquisition de terrains, bâtiments, servitudes, droits, concessions, brevets et licences, ainsi que
- d) la construction, la transformation ou l'entretien de bâtiments.

La société ne fait pas de commerce avec du matériel militaire.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix du propriétaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou, en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Daniela Paulsen, commerçante, née à Stendal (Allemagne), le 20 février 1971, demeurant à D-39576 Stendal, Melanchthon Straße 32, sept cent cinquante actions . . . . .	750
2) Bodo Fleischer, Maître-peintre, né à Stendal (Allemagne), le 4 mars 1942, demeurant à D-39576 Stendal, Kurze Straße 4, deux cent cinquante actions. . . . .	250
Total: Mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire au moyen d'une attestation bancaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents (1.600,-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Bodo Fleischer, maître peintre, né à Stendal (Allemagne), le 4 mars 1942, demeurant à D-39576 Stendal, Kurze Straße 4;
- 2) Daniela Paulsen, commerçante, née à Stendal (Allemagne), le 20 février 1971, demeurant à D-39576 Stendal, Melanchthon Straße 32;
- 3) Maik Posmyk, commerçant, né à Bismark (Allemagne), le 25 avril 1960, demeurant à F-57320 Bouzonville, 11, Résidence Pierres Hautes.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2009.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société pas sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en allemand, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte allemand et le texte français, la version allemande fera foi.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Paulsen, B. Fleischer, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2004, vol. 889, fol. 84, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

*Réunion du conseil d'administration*

A l'instant,

Bodo Fleischer, maître peintre, né à Stendal (Allemagne), le 4 mars 1942, demeurant à D-39576 Stendal, Kurze Straße 4, Daniela Paulsen, commerçante, née à Stendal (Allemagne), le 20 février 1971, demeurant à D-39576 Stendal, Melanchthon Straße 32 et Maik Posmyk, commerçant, né à Bismark (Allemagne), le 25 avril 1960, demeurant à F-57320 Bouzonville, 11, Résidence Pierres Hautes, administrateurs de la société BOMA-GROUP S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Bodo Fleischer et Maik Posmyk, préqualifiés, administrateurs-délégués.

Dudelange, le 7 décembre 2004.

Signé: B. Fleischer, D. Paulsen, M. Posmyk.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2004, vol. 889, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 décembre 2004.

F. Molitor.

(106946.3/223/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.768.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 décembre 2004*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renommer M. Nicolas Westphal et M. Michael Colato comme membres du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005.

L'assemblée générale décide de nommer M. Marc Valentiny, conseil en investissement, né le 11 mai 1964 à Liège (Belgique), ayant comme adresse professionnelle Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ (Royaume-Uni) et M. Pierre Louis Rosset, gestionnaire des transactions, né le 19 juillet 1952 à Chambéry (France), ayant comme adresse professionnelle 26, quai Alphonse le Gallo, 92512 Boulogne Billancourt (France), comme membres du conseil de surveillance en remplacement de M. Jean-Pierre Clamadieu et de M. Vincent Jacheet, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A.*

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004676.3/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**OCCAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben / M. Hengel

Administrateur / Administrateur

(004685.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**IMMOBILIERE VAUBAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.633.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 12 janvier 2005, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, que l'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer pour un terme d'un an, expirant après l'assemblée générale annuelle de 2005:

- Mme F. Marie Brisdet, née le 10 décembre 1975 à Chalon-sur-Saône (France), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Mme Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- M. Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- FIDUPLAN S.A., RCS n° B 44.563, ayant son siège social à Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

*Pour la société*

F.M. Brisdet

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03050. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004725.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

**TMF CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 12 janvier 2005, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, que l'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer pour un terme d'un an, expirant après l'assemblée générale annuelle de 2005:

- Mme F. Marie Brisdet, née le 10 décembre 1975 à Chalon-sur-Saône (France), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Mme Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- M. Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- FIDUPLAN S.A., RCS n° B 44.563, ayant son siège social à Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

*Pour la société*

F.M. Brisdet

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03048. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004727.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

**COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 64.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-AX07486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

*Signature*

(004758.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

---

**LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 1,836,475.-.**Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.973.

In the year two thousand and four, on the twenty second of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

LaSalle EURO GROWTH II SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.223 (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.973 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 18 November 2002, by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1798 dated 19 December 2002 (page 86281), amended by deed of the same notary on 24 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 458 dated 28 April 2003 (page 21970);

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 11 of the articles of association of the Company (the «Articles of Association»):

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 84,000.- (eighty four thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 1,752,475.- (one million seven hundred fifty two thousand four hundred seventy five euros) to EUR 1,836,475.- (one million eight hundred thirty six thousand four hundred seventy five euros) by creating and issuing 3,360 (three thousand three hundred sixty) new shares having the same rights and obligations as the existing one and having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by way of contribution in cash.

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the 3,360 (three thousand three hundred sixty) new shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, for a total amount of EUR 84,000.- (eighty four thousand euros), which have been fully paid up by contribution in cash, therefore the amount of EUR 84,000.- (eighty four thousand euros), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the decision taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

**«Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is fixed at EUR 1,836,475.- (one million eight hundred thirty six thousand four hundred seventy five euros) represented by 73,459 (seventy three thousand four hundred fifty nine) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 11 of the Articles.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately tree thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le vingt deux octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

LaSalle EURO GROWTH II SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B.86.223 (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par Mlle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.89.973, et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg le 18 novembre 2002, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1798 du 19 décembre 2002 (page 86281), modifié par acte du même notaire en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 458 du 28 avril 2003 (page 21970);

Adopte ici les résolutions suivantes conformément à l'article 11 des statuts de la Société (les «Statuts»):

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de 84.000,- EUR (quatre-vingt-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de 1.752.475,- EUR (un million sept cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-quinze euros) à un montant de 1.836.475,- EUR (un million huit cent trente-six mille quatre cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 3.360 (trois mille trois cent soixante) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

*Souscription et libération*

L'Associé Unique déclare souscrire les 3.360 (trois mille trois cent soixante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune pour un montant total de 84.000,- EUR (quatre-vingt-quatre mille euros), lesquelles ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 84.000,- EUR (quatre-vingt-quatre mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise dans la résolution précédente, lequel sera rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à 1.836.475,- EUR (un million huit cent trente-six mille quatre cent soixante-quinze euros) représenté par 73.459 (soixante-treize mille quatre cent cinquante neuf) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 11 des présents Statuts.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 42, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

J. Elvinger.

(106768.3/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.